



Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2015

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2015/8-B/1**  
16 octobre 2015  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO 200832

**Assistance alimentaire ciblée en faveur des  
victimes des conflits armés et d'autres  
groupes vulnérables**

Nombre de bénéficiaires	3 233 000
Durée du projet	2 ans (1 <sup>er</sup> janvier 2016–31 décembre 2017)
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Produits alimentaires et coûts connexes	129 629 389
Transferts de type monétaire et coûts connexes	44 756 005
Développement et augmentation des capacités	1 470 000
Coût total pour le PAM	242 709 344

Marqueur de l'égalité hommes-femmes: 2A  
<https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM  
(<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

M. C. Nikoi  
Directeur régional  
Afrique australe  
Courriel: [chris.nikoi@wfp.org](mailto:chris.nikoi@wfp.org)

M. P. Recalde  
Directeur de pays  
Courriel: [pablo.recalde@wfp.org](mailto:pablo.recalde@wfp.org)

## RÉSUMÉ

La République démocratique du Congo continue d'être le théâtre de conflits armés provoquant des déplacements massifs de population. Fin 2014, quelque 2,7 millions de personnes étaient déplacées, principalement dans l'est du pays.

Malgré la richesse en ressources naturelles et le potentiel agricole considérables du pays, 63 pour cent des 71 millions d'habitants vivent dans la pauvreté, et 6,5 millions d'entre eux sont confrontés à des crises touchant la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Au niveau national, le taux de malnutrition aiguë globale est en moyenne de 8 pour cent, mais dans certains territoires il dépasse les seuils qualifiés de "grave" et de "critique". Environ 3,5 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école ne sont pas scolarisés.

Les causes de l'insécurité alimentaire sont notamment la pauvreté, les carences de l'infrastructure, l'accès insuffisant aux services sociaux de base et aux marchés, et les mauvaises habitudes alimentaires. Conflit et déplacements de population représentent les chocs les plus préoccupants auxquels s'ajoute la vulnérabilité face aux aléas naturels.

Il est probable que l'insécurité persistera, voire même s'intensifiera en 2016 lorsque le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo prendra fin et que des élections auront lieu dans le pays ainsi que dans des pays voisins.

La présente intervention prolongée de secours et de redressement se déroulera principalement dans les zones touchées par le conflit de l'est de la République démocratique du Congo, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de populations parmi les plus vulnérables du pays: les groupes de personnes déplacées, les personnes retournant chez elles, les réfugiés et les communautés d'accueil. L'objectif est d'apporter une assistance sous forme de rations de secours, d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, de programmes d'alimentation scolaire et de soutien nutritionnel. Le PAM déterminera les modalités de transfert les plus appropriées à la lumière d'évaluations des capacités sectorielles et d'analyses des risques et du rapport coût-efficacité.

L'intervention est en phase avec le Plan d'action humanitaire des Nations Unies pour 2015, la Stratégie de réduction de la pauvreté de deuxième génération arrêtée par le Gouvernement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle contribuera à la réalisation des Objectifs stratégiques 1 et 2 du PAM, du Défi Faim zéro et de l'objectif de développement durable 2. Elle a été établie à l'issue d'un vaste processus de consultation et prend en compte les recommandations issues des évaluations tant internes qu'externes du portefeuille d'activités du PAM.

---

## **PROJET DE DÉCISION\***

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement République démocratique du Congo 200832, "Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes des conflits armés et d'autres groupes vulnérables" (WFP/EB.2/2015/8-B/1), qui est proposée.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## ANALYSE DE LA SITUATION

### Contexte

1. La République démocratique du Congo (RDC) est un pays à faible revenu et à déficit vivrier, qui occupe l'avant-dernier rang du classement de 2014 de l'indice de développement humain établi par les Nations Unies. Alors que le pays est doté d'importantes ressources naturelles, son économie tarde à se relever de plusieurs décennies de déclin et d'instabilité. Le produit intérieur brut a progressé de 8,5 pour cent en 2013, en grande partie grâce au secteur minier<sup>1</sup>.
2. Le conflit armé perdure, particulièrement dans l'est du pays, et les déplacements de population qu'il entraîne aggravent la pauvreté, qui touchait 63 pour cent de la population en 2012. Fin 2014, la présence de quelque 2,7 millions de personnes déplacées et de 1,78 million de personnes de retour était signalée dans la partie orientale de la RDC<sup>2</sup>. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) appuie le programme de stabilisation du Gouvernement à travers la Stratégie internationale révisée d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.
3. Environ 60 pour cent de la population de la RDC vivent en zone rurale<sup>3</sup> et l'agriculture est la principale source de revenu pour 97 pour cent des ruraux<sup>4</sup>. La petite agriculture est l'activité de subsistance la plus couramment pratiquée en milieu rural et contribue au revenu des ménages à hauteur de 90 pour cent en moyenne. Malgré le potentiel du secteur<sup>5</sup>, la production agricole n'a progressé que de 3 pour cent de 2010 à 2013, laissant un déficit de production vivrière estimé entre 30 et 40 pour cent<sup>6</sup>.
4. Bien que la prestation de services sociaux ait marqué quelques progrès<sup>7</sup>, la pauvreté touchait 63 pour cent de la population en 2012<sup>8</sup>. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 104 pour 1 000 (105 pour les garçons et 108 pour les filles) et la mortalité infantile est de 58 pour 1 000 naissances vivantes; la mortalité maternelle est de 846 pour 100 000 naissances vivantes. Environ 27 pour cent des adolescentes ont un enfant ou sont enceintes et le taux de fécondité est de 6,6 enfants par femme<sup>9</sup>.
5. Le VIH demeure un problème majeur de santé publique avec une prévalence de 1,2 pour cent au niveau national. Les femmes sont 2,7 fois plus exposées au risque d'infection que les hommes et les taux d'infection sont élevés parmi les survivants de violences sexuelles et sexistes, qui touchent principalement les femmes. Parmi les autres facteurs susceptibles

<sup>1</sup> Banque mondiale. 2014. *RDC – Rapport de suivi de la situation économique et financière 2014*. Washington.

<sup>2</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Décembre 2014.

<sup>3</sup> Central Intelligence Agency. *The World Factbook*. Washington.

<sup>4</sup> PAM/Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). *Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité*. Janvier 2014.

<sup>5</sup> Selon l'Agence nationale pour l'investissement, la RDC compte plus de 120 millions d'hectares de terres propices à l'agriculture et à l'élevage, dont seulement 10 pour cent sont utilisés.

<sup>6</sup> Indice mondial de la sécurité alimentaire 2013. Disponible à l'adresse: [foodsecurityindex.eiu.com](http://foodsecurityindex.eiu.com).

<sup>7</sup> Au niveau national, les allocations budgétaires au secteur des services sociaux ont augmenté, passant de 10 pour cent en 2012 à 46 pour cent en 2014.

<sup>8</sup> Institut national de la statistique (INS). *Enquête I-2-3 RDC*. Septembre 2014.

<sup>9</sup> Enquête démographique et sanitaire (EDS)-RDC II, 2013–2014.

d'influer sur ce chiffre figurent notamment la faible utilisation de préservatifs par les hommes et les stratégies de survie dangereuses que les femmes sont contraintes d'adopter.

6. Selon les estimations, 3,5 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école ne sont pas scolarisés<sup>10</sup>. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 75 pour cent<sup>11</sup>, mais il existe de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales ainsi que d'une province à l'autre. Les facteurs qui font obstacle à la scolarisation sont à la fois liés au conflit (insécurité, déplacements de population, destruction et occupation des écoles, et enrôlement forcé d'enfants soldats par les groupes rebelles) et d'ordre plus général (frais de scolarité, mariages précoces et travail des enfants, notamment). Le rapport filles/garçons est de 0,97 dans le primaire, et tombe à 0,7 dans le secondaire. Les écoles sont fortement dépendantes des communautés pour couvrir leurs coûts; environ 77 pour cent de la totalité des dépenses encourues par les écoles primaires sont payés par les ménages<sup>10</sup>. Cette situation accentue à la fois la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
7. Malgré les progrès relevés dans la législation concernant l'égalité entre les sexes, la RDC occupait la 144<sup>ème</sup> place sur 148 pays selon l'indice 2012 d'inégalité entre les sexes établi par les Nations Unies. La violence sexuelle est de longue date utilisée comme une arme de guerre et 18 785 cas de violence sexuelle et sexiste ont été signalés en 2012<sup>12</sup>. Tandis que les femmes et les filles sont exposées à des risques élevés d'agression sexuelle lorsqu'elles se déplacent dans des lieux publics<sup>13</sup>, les hommes et les garçons courent le risque de se faire enlever et d'être recrutés de force dans des groupes armés. Dans certaines zones, les minorités ethniques sont persécutées ou risquent de l'être<sup>14</sup>.
8. Les conditions de sécurité pourraient se détériorer en 2016, particulièrement après le mois de mars, date à laquelle le mandat de la MONUSCO doit prendre fin, et plus tard dans l'année à la suite des élections présidentielles et provinciales. Les élections nationales prévues dans des pays voisins pourraient aussi contribuer à l'insécurité<sup>15</sup>.
9. La RDC reste plongée dans une situation de crise humanitaire prolongée. Diverses parties prenantes encouragent à poursuivre la fourniture de secours et si possible d'une aide au relèvement.

## SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

10. Selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) pour le premier semestre de 2015, le nombre estimatif de personnes en situation de crise sur le plan de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence est de 6,5 millions. Sept territoires du Katanga, du Maniema, du Sud-Kivu, de la Province Orientale et de la Province de l'Équateur

<sup>10</sup> Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), International Institute on Peace Education. 2014. *Rapport d'état du système éducatif*. Kinshasa.

<sup>11</sup> UNICEF/Ministère du développement international/UNESCO. Août 2012. *Enquête nationale sur la situation des enfants en dehors de l'école*. Kinshasa.

<sup>12</sup> Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, et Fonds des Nations Unies pour la population. 2013. *Ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 à 2012*. Kinshasa.

<sup>13</sup> Women's Refugee Commission. 2014. *Cooking in the Congo: Technical assessment of cooking fuel and stoves for displaced communities in North Kivu, Democratic Republic of the Congo*. New York.

<sup>14</sup> Projet de Capacité de protection de réserve (PROCAP). 2012. Rapport annuel. [https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/ProCap\\_Final\\_Annual\\_Report\\_2012.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/ProCap_Final_Annual_Report_2012.pdf).

<sup>15</sup> Des élections sont prévues pour 2015 au Soudan, en République centrafricaine et au Burundi; et pour 2016 en Ouganda, au Congo et en Angola.

relèvent des critères de classement en phase 4 (urgence): un ménage sur cinq souffre de déficits considérables de consommation alimentaire, entraînant des taux élevés de malnutrition aiguë et de surmortalité, ou a connu de lourdes pertes en termes de moyens d'existence.

11. L'insécurité alimentaire est principalement imputable à la pauvreté, au mauvais état de l'infrastructure et à l'accès insuffisant aux services sociaux de base. D'autres facteurs viennent aussi s'ajouter, notamment: i) l'accès limité aux terres arables, particulièrement dans les zones touchées par le conflit et pour les femmes; ii) les inégalités entre les sexes; iii) l'accès restreint aux marchés, lié au mauvais état des routes, aux coûts élevés de transport, aux taxes informelles et à l'insécurité; et iv) les mauvaises habitudes alimentaires.
12. Conflit et déplacements de population représentent les plus graves chocs dans l'est du pays, auxquels se greffe la vulnérabilité face aux aléas naturels, notamment les inondations et les glissements de terrain.
13. D'après les estimations du Plan d'action humanitaire des Nations Unies pour 2015, 7 millions de personnes en RDC nécessitent une aide humanitaire en raison du conflit, d'épidémies, de situations d'urgence nutritionnelle et de catastrophes naturelles. Le plan d'action humanitaire cible 5,2 millions de personnes dans les zones prioritaires, dont 2,5 millions au titre des interventions relatives à la sécurité alimentaire et 900 000 dans le contexte de la crise nutritionnelle.
14. Des évaluations effectuées récemment dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, au Katanga et dans la Province Orientale montrent que la prévalence de l'insécurité alimentaire grave est deux fois plus élevée parmi les groupes de personnes déplacées en raison du conflit que parmi les populations locales. Toutefois, l'arrivée soudaine et le séjour prolongé des personnes déplacées, pour la plupart hébergées dans des familles d'accueil, et des réfugiés constituent une charge supplémentaire pesant sur les ressources souvent maigres dont disposent les communautés hôtes, et augmentent les tensions liées à la terre.
15. Par manque de capitaux et d'accès au crédit, à la terre et aux intrants agricoles, pour les personnes déplacées les travaux agricoles saisonniers constituent la principale source de subsistance, mais elle est particulièrement précaire; les ménages qui vivent de travaux occasionnels consacrent jusqu'à 72 pour cent de leurs revenus à la nourriture<sup>16</sup>.
16. L'accès aux activités génératrices de revenus est encore plus difficile pour les femmes en raison de problèmes de protection. Alors que les femmes ont un certain pouvoir décisionnel concernant le salaire journalier, elles n'ont pas le contrôle de la terre et ne maîtrisent donc pas la vente de la production agricole<sup>17</sup>. Dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et au Katanga, la prévalence de l'insécurité alimentaire grave est plus élevée parmi les ménages dirigés par une femme que parmi ceux dirigés par un homme<sup>18</sup>.
17. D'après des données récentes, le taux national de malnutrition aiguë globale est de 8 pour cent (9,1 pour cent chez les garçons et 6,6 pour cent chez les filles)<sup>9</sup>. Les moyennes nationales masquent d'importantes disparités entre provinces, les taux dans certains

---

<sup>16</sup> Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité de 2014.

<sup>17</sup> Davis, L., Fabbri, P. et Alphonse, I.M. 2014. *Gender Country Profile*. Étude réalisée à la demande de l'Ambassade de Suède en collaboration avec le Ministère britannique du développement international, la délégation de l'Union européenne et l'Ambassade du Canada. Kinshasa. <http://www.lauradavis.eu/wp-content/uploads/2014/07/Gender-Country-Profile-DRC-2014.pdf>.

<sup>18</sup> PAM, Ministère de l'agriculture, évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence dans le Nord-Kivu (janvier 2015) et dans le Sud-Kivu (février 2015); PAM-INS, évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence au Katanga (janvier 2015).

territoires des provinces de l'Est dépassant les seuils qualifiés de "grave" et de "critique". À l'échelle nationale, 43 pour cent des enfants (45 pour cent des garçons et 40 pour cent des filles) souffrent de malnutrition chronique<sup>9</sup>. La prévalence de l'anémie est de 47 pour cent chez les enfants (sans écart significatif entre garçons et filles) et de 38 pour cent chez les femmes. Une enquête menée en 2013 dans huit villes a fait apparaître un taux de malnutrition de 52 pour cent chez les personnes vivant avec le VIH et le sida (PVVIH)<sup>19</sup>.

18. Maïs, huile de palme et manioc sont les principales sources d'énergie et de protéines du régime alimentaire, l'apport énergétique quotidien étant de 1 960 kilocalories en moyenne. Seulement 9 pour cent des enfants âgés de 6 à 24 mois reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable, ce qui est un indicateur indirect de leur niveau de consommation des nutriments nécessaires à leur développement et à leur croissance. Les mauvaises pratiques de soins aux enfants, l'inadéquation des services sanitaires et le manque d'hygiène et d'assainissement aggravent la situation. Le conflit accentue aussi les carences en nutriments essentiels observées chez les personnes pauvres<sup>20</sup>.
19. Diverses études réalisées par le PAM et ses partenaires indiquent que les marchés principaux sont généralement fonctionnels et que la présence des négociants est satisfaisante. Les prix des denrées pendant le premier semestre de 2015 étaient stables par rapport à la moyenne des cinq années précédentes<sup>21</sup>. Dans les zones reculées, le mauvais état des routes et l'insécurité ont fait monter les prix et perturbé le fonctionnement des marchés<sup>22</sup>.

## POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

### Gouvernement

20. Les capacités nationales de s'attaquer à la pauvreté et aux effets des crises successives ont été érodées par des années de conflit, de mauvaise gouvernance et de corruption. La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour 2011–2015 arrêtée par le Gouvernement donne la priorité aux actions suivantes: i) renforcer la bonne gouvernance et la paix; ii) diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi; iii) améliorer l'accès aux services sociaux et renforcer le capital humain; et iv) protéger l'environnement et remédier aux effets du changement climatique.
21. La RDC adhère au mouvement Renforcer la nutrition (SUN) depuis 2013 et a adopté une stratégie nationale de nutrition (2011–2015) ainsi qu'une politique nationale de nutrition (2013), coordonnées dans le cadre du Programme national de nutrition (PRONANUT).
22. La stratégie 2010–2016 de développement de l'éducation vise à: i) élargir l'accès à l'éducation, l'égalité et la rétention scolaire; ii) améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement disponible; et iii) renforcer la gouvernance du secteur.

<sup>19</sup> Programme national de lutte contre le sida (PNLS) et PAM. 2013. Prise en charge nutritionnelle des PVVIH dans 8 villes de la République démocratique du Congo: le point et les perspectives. Avril. Kinshasa.

<sup>20</sup> IFPRI. 2012. *Resource-Rich Yet Malnourished*. Washington; et EDS-RDC II 2013-2014.

<sup>21</sup> Prix du marché collectés deux fois par mois par le Ministère de l'agriculture et dans le cadre des analyses des marchés réalisées par le PAM.

<sup>22</sup> PAM et Oxfam. 2013. *Études des systèmes de marchés du haricot et du maïs*. (Février–avril).

## Autres intervenants importants

23. L'examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2013-2017, conduit en juin 2015, guidera l'élaboration d'une version révisée de ce plan, qui prévoira le transfert graduel des responsabilités de la MONUSCO à l'Équipe de pays des Nations Unies d'ici à la fin de 2017.
24. Les organismes de contrepartie qui fournissent des services ayant des liens de complémentarité avec les programmes du PAM comprennent l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
25. Un vaste réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) fournit des partenaires coopérants compétents et expérimentés qui jouent un rôle crucial dans l'exécution efficace des opérations du PAM.

## Coordination

26. Le système de modules d'action groupée opère à la fois au niveau national et provincial. Le PAM codirige le module de la sécurité alimentaire avec la FAO, dirige le module de la logistique et participe aux modules de la nutrition et de la protection. Il collabore aussi avec le comité de pilotage du mécanisme de réponse rapide aux mouvements de population que dirige l'UNICEF depuis 2010 pour évaluer les besoins et alerter la communauté d'aide humanitaire en cas de nouvelles crises liées aux déplacements de populations.
27. Les directives nationales arrêtées en 2014 pour la coordination entre les acteurs humanitaires et la MONUSCO donnent des indications opérationnelles concernant la coordination, la préservation de l'espace humanitaire et l'adhésion aux principes humanitaires de l'engagement. Un cadre national de coordination de l'action humanitaire, établi par le Premier Ministre en 2013, sert de mécanisme de coordination entre le Gouvernement et l'Équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire.
28. Le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et le PAM collaborent au développement des chaînes de valeur à l'appui du Plan national d'investissement agricole à la faveur de l'initiative Achats au service du progrès (P4P), entre autres.
29. Sous la conduite du Ministère du plan, un forum est en cours de création dans le Nord-Kivu en vue de coordonner et de prôner des solutions viables à l'intention des personnes déplacées et des autres groupes touchés par le conflit.

---

## OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE DU PAM

30. Concentrée sur les zones touchées par le conflit dans l'est de la RDC, l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200832 a pour objectif primordial d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables du pays.
31. Ses objectifs spécifiques sont les suivants:
  - assurer la sécurité alimentaire des personnes déplacées, des réfugiés et des autres groupes vulnérables en fournissant une assistance d'importance vitale sous forme de secours alimentaires (Objectif stratégique 1);
  - contribuer à stabiliser ou réduire la dénutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes (Objectif stratégique 1);

- rétablir ou stabiliser l'accès à l'éducation et aux services de santé de base (Objectif stratégique 1); et
  - contribuer à améliorer l'accès aux marchés et aux services chargés de l'alimentation et de la nutrition pour les personnes déplacées retournant chez elles, les réfugiés et les communautés d'accueil (Objectif stratégique 2).
32. L'intervention est en phase avec le Plan d'action humanitaire, la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour 2011-2015 et le PNUAD; en outre, elle contribuera à la réalisation du Défi Faim zéro ainsi que de l'objectif de développement durable 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable).
33. L'IPSR complète d'autres programmes du PAM et est en synergie avec eux, notamment: le programme conjoint PAM-FAO d'assistance aux petits exploitants qui fait appel aux modalités de l'initiative Achats au service du progrès; l'opération d'urgence régionale 200799 qui appuie les réfugiés provenant de République centrafricaine; et quatre opérations spéciales qui fournissent des services à la communauté d'aide humanitaire au travers des modules de la sécurité alimentaire et de la logistique, des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies et de travaux de réfection d'urgence des routes.

## STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

### Assistance apportée à ce jour

34. La précédente intervention (IPSR 200540) a permis de venir en aide à 1,4 million de personnes en 2014, principalement des personnes déplacées et des personnes de retour chez elles dans l'est de la RDC. Les indicateurs de la sécurité alimentaire font apparaître une évolution positive tout au long de l'intervention et les indicateurs de performance pour les activités nutritionnelles ont régulièrement dépassé les objectifs visés. En 2014, les activités relevant de l'initiative Achats au service du progrès ont contribué à augmenter les capacités de 16 000 petits exploitants qui ont ainsi pu produire et commercialiser 16 000 tonnes de céréales et de légumes secs au Katanga et dans la province de l'Équateur.
35. Une évaluation du portefeuille de pays portant sur les opérations menées par le PAM entre 2009 et 2013 a conclu qu'elles étaient globalement pertinentes et conformes aux besoins des femmes et des hommes dans le pays ainsi qu'aux politiques et priorités du Gouvernement. Les recommandations préconisaient que le PAM s'attache à: i) améliorer sa capacité à intervenir rapidement; ii) intensifier le recours à de nouvelles modalités d'assistance alimentaire; iii) amorcer une transition vers une approche davantage orientée sur le développement; iv) élaborer une stratégie plus ambitieuse d'achats locaux; et v) renforcer l'intégration des questions transversales tout au long du cycle des projets.

### Stratégie

36. L'IPSR 200832 a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultation interne et externe, et lors de sa conception ont été prises en compte les conclusions d'un examen interne à mi-parcours de la stratégie de pays du PAM ainsi que les recommandations de l'évaluation du portefeuille de pays. Son centrage sur les zones touchées par le conflit dans l'est de la RDC est conforme au classement des interventions par ordre de priorité convenu avec les parties prenantes en 2014.
37. Le coût annuel est comparable à celui de l'IPSR 200540 pour 2015 et il a été calculé compte tenu des tendances passées du financement, du montant des ressources attendues et

du coût élevé de la fourniture d'une assistance alimentaire dans l'est du pays, qui est en grande partie imputable au mauvais état de l'infrastructure et à l'insécurité.

38. Dans le contexte de la crise humanitaire prolongée qui sévit en RDC, l'IPSR 200832 adopte une approche flexible et prend systématiquement en compte les questions transversales telles que la problématique hommes-femmes, la protection et la viabilité environnementale. Elle permettra au PAM: i) de faire rapidement face aux déplacements de population nouveaux et en cours; ii) d'appuyer le retour et la réinstallation en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés; et iii) de contribuer efficacement à la stabilisation. Dans la mesure du possible, toutes les activités incluront des approches prenant en compte la dimension nutritionnelle et le conflit. On s'attachera à créer des synergies entre les composantes de l'intervention.

⇒ *Secours*

39. Le PAM s'attaquera par les moyens suivants aux crises aiguës touchant la sécurité alimentaire, qui sont provoquées par le conflit et dans une moindre mesure par les catastrophes naturelles et les épidémies:
- les distributions générales de vivres (avec ciblage), qui seront destinées à appuyer les personnes déplacées, les réfugiés et les communautés d'accueil vulnérables victimes du conflit, ainsi que les victimes d'autres chocs en fonction de leur niveau d'insécurité alimentaire; et
  - le Guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe, ainsi que les stocks décentralisés de biscuits à haute teneur énergétique dont la gestion fait partie du dispositif de réponse rapide.
40. Les opérations spéciales du PAM seront essentielles au démarrage en temps utile de l'intervention et à la coordination efficace avec les autres acteurs. Pour maximiser l'impact, le PAM cherchera chaque fois que possible à coordonner les distributions de vivres avec les distributions d'articles non alimentaires conduites par les autres acteurs de la réponse rapide aux mouvements de population.
41. Les activités nutritionnelles sont conçues dans le but de lutter contre la malnutrition aiguë:
- la supplémentation alimentaire ciblée sera destinée à traiter la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes, dans le cadre du programme national de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë;
  - la supplémentation alimentaire généralisée servira à prévenir l'émaciation chez les enfants âgés de 6 à 23 mois ainsi que chez les femmes enceintes et les mères allaitantes;
  - le soutien nutritionnel sera destiné en priorité aux PVVIH et aux personnes atteintes de tuberculose sous traitement, comme recommandé dans les évaluations, et sera dispensé en partenariat avec d'autres organismes. Compte tenu du plus faible taux de fréquentation des services de dépistage par les hommes, les campagnes de sensibilisation s'adressant tant aux hommes qu'aux femmes seront amplifiées. On escompte que le soutien nutritionnel contribuera à augmenter la fréquentation.
42. Des messages nutritionnels destinés à sensibiliser les bénéficiaires à l'importance d'une bonne nutrition et d'un régime alimentaire diversifié seront diffusés, en particulier lors des distributions d'espèces. Les hommes, notamment les dirigeants locaux, communautaires et religieux, ainsi que les garçons seront inclus dans les campagnes de sensibilisation. Des cartes de ration seront établies au nom des femmes, mais comporteront aussi le nom du mari afin de réduire les tensions au sein des ménages.

43. En outre, il est prévu au titre de l'IPSR 200832 de: i) développer la capacité du Gouvernement à réaliser des enquêtes nutritionnelles et former le personnel de santé; ii) financer une étude sur le coût de la faim pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action national visant à renforcer la nutrition (SUN); et iii) proposer une analyse de la situation nutritionnelle pour guider la prise de décisions concernant la période propice des 1 000 premiers jours qui suivent la conception, comportant si possible une estimation du coût du régime alimentaire.
44. Bien que les interventions directes destinées à prévenir le retard de croissance en améliorant l'accès aux nutriments ne fassent pas partie du champ d'application de l'IPSR 200832<sup>23</sup>, celle-ci contribuera tout de même à réduire l'incidence de cette pathologie en apportant un soutien au développement des capacités des services techniques pertinents au sein des ministères de la santé et de l'agriculture.

⇒ *Alimentation scolaire*

45. Le programme d'alimentation scolaire a vocation à remédier à l'insécurité alimentaire chez les écoliers du primaire, et les repas servis quotidiennement à l'école encourageront les enfants de familles déplacées et de familles de retour à poursuivre leurs études et rester dans le système scolaire. Les activités sont aussi susceptibles de contribuer à l'obtention de résultats dans les domaines de la problématique hommes-femmes et de la protection en prévoyant des mesures d'incitation destinées à permettre aux enfants vulnérables, notamment les filles, de continuer à aller à l'école, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire le risque que les enfants se fassent enrôler dans des groupes armés ou soient contraints de se marier ou de travailler, d'autant que la scolarisation se fait tardivement.
46. Le programme s'attaquera aux carences en micronutriments chez les enfants d'âge scolaire moyennant la distribution d'aliments enrichis et de micronutriments en poudre. Dans les zones de retour, il contribuera à la cohésion sociale et, lorsqu'il sera exécuté en corrélation avec des partenariats complémentaires et des achats locaux, il stimulera le relèvement agricole en élargissant les débouchés commerciaux des producteurs.
47. Le PAM conduira des études de référence et d'impact à compter du premier semestre de 2016 qui permettront de déterminer les effets de l'alimentation scolaire sur la sécurité alimentaire des enfants, l'accès à l'éducation et l'assiduité scolaire, et également d'évaluer les carences en micronutriments et de s'attaquer aux questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection. Il aidera le Gouvernement à définir un programme national d'alimentation scolaire et à procéder à une analyse à l'aide de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation en 2016.

⇒ *Redressement*

48. Le PAM fera appel à diverses stratégies pour venir en aide aux personnes déplacées retournant dans leur zone d'origine ou se réinstallant ailleurs et pour appuyer d'autres groupes touchés par le conflit:
- Des activités communautaires au titre de l'assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) aideront les groupes cibles à remettre en état leurs moyens d'existence.

---

<sup>23</sup> En 2015/16 un fonds d'affectation spéciale conjoint avec la Direction suisse du développement et de la coopération financera l'expérimentation, en collaboration avec la FAO, le PNUD et l'UNICEF, d'une approche multisectorielle de la prévention du retard de croissance passant par l'amélioration de l'accès aux nutriments.

Ces activités<sup>24</sup> seront centrées sur la réhabilitation de l'infrastructure communautaire et sur l'appui au rétablissement du potentiel agricole dans le cadre de partenariats avec le Gouvernement, des institutions des Nations Unies et des organismes de coopération bilatérale, des ONG et des communautés. Les activités 3A seront planifiées et exécutées dans le cadre d'évaluations participatives incluant les deux sexes. La durée moyenne de l'assistance sera de trois à six mois, en fonction des calendriers saisonniers et de l'état de la sécurité alimentaire des ménages aidés. De solides liens seront établis avec l'initiative Achats au service du progrès dans les zones où elle est mise en œuvre, et les plans stratégiques relevant de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation seront appuyés dans les zones stabilisées.

- Une "enveloppe" intégrant les activités 3A, l'alimentation scolaire et le soutien nutritionnel sera mise en place chaque fois que possible et adaptée aux besoins spécifiques des communautés en utilisant une approche multisectorielle et multipartite.
  - Les activités au titre de l'assistance alimentaire pour la formation (AAF) appuieront la formation professionnelle, la diversification des stratégies relatives aux moyens d'existence et la création de revenus. Le PAM collaborera également avec divers partenaires pour développer les capacités des acteurs locaux en matière de réduction des risques de catastrophe.
  - Les distributions de vivres sans condition, relayées ensuite par des activités AAF, serviront à venir en aide, entre autres, aux personnes ayant survécu à des violences sexuelles ou sexistes ainsi qu'aux enfants soldats démobilisés. L'objectif est de faciliter leur retour à l'emploi et à l'école et de promouvoir leur réinsertion socio-économique et psychosociale au sein de leur communauté. Dans une perspective plus large, cette démarche concourra aux efforts de stabilisation dans les zones de retour.
49. Depuis 2010, le PAM recourt aux transferts de type monétaire en faisant appel à divers partenaires et modèles de distribution. Il ressort du suivi post-distribution que les bénéficiaires sont particulièrement satisfaits des transferts monétaires en raison de leur caractère fongible. Toutefois, dans certains cas, la situation en matière de sécurité et les conditions du marché imposent le recours aux bons. Il sera fait de plus en plus largement usage des transferts de type monétaire au cours de la présente intervention, en s'appuyant sur une analyse sectorielle sérieuse et sur la stratégie de transfert. De nouvelles options de paiement telles que les bons électroniques et les cartes de retrait à utiliser dans des distributeurs automatiques pourraient être mises en place là où il sera possible.
50. Le PAM adhérera aux normes minimales de protection adoptées par les modules d'action groupée en RDC, et veillera à l'intégration et au suivi des mesures de protection. Les capacités du personnel en matière de protection seront renforcées moyennant des stages de formation. Des comités chargés de recueillir les informations communiquées en retour seront mis en place aux points de distribution, et ils accorderont une attention particulière aux questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection. Une permanence téléphonique et d'autres mécanismes aideront les bénéficiaires à enregistrer leurs communications et permettront au PAM et à ses partenaires de donner dûment suite aux problèmes soulevés. Dans le cas des transferts de type monétaire effectués au moyen de la téléphonie mobile, les femmes comme les hommes ont accès à des téléphones fournis gratuitement.

<sup>24</sup> Les activités porteront notamment sur les éléments suivants: remise en état de routes, d'écoles, de marchés et de centres de santé, et/ou reboisement, mise en valeur de terres marécageuses et de sols dégradés, programmes d'horticulture communale associant en particulier les femmes, et soutien à des projets de multiplication de semences.

51. Depuis 2014, le PAM utilise le système d'information SCOPE en RDC et prévoit d'en élargir l'emploi. Cette même année, il a lancé à titre expérimental un système mobile d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (mVAM), collectant des données de suivi de la sécurité alimentaire au moyen de la technologie de téléphonie mobile. Cette innovation a accéléré la collecte de données, en a amélioré le rapport coût-efficacité et a permis d'accéder à des zones jusque-là inaccessibles. Dans un souci de transparence, le PAM mettra en place un système permettant aux bénéficiaires de le contacter gratuitement pour obtenir des informations telles que le calendrier des distributions et les prix des denrées.

### **Stratégie de transfert des responsabilités**

52. La durée de la présente intervention a été établie compte tenu du processus politique en cours en RDC et des perspectives qui en découlent pour la sécurité, ainsi que du cycle du PNUAD (2013–2017).
53. On s'attend à ce que le conflit qui sévit dans l'est de la RDC se poursuive dans un avenir prévisible, appelant à une intervention de secours prolongée. L'instabilité politique et les carences des autorités locales limiteront la capacité du Gouvernement à déployer une aide humanitaire d'envergure. Le PAM continuera à développer les capacités d'analyse et d'intervention des pouvoirs publics en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, dans la perspective d'un transfert des responsabilités aux instances nationales.
54. En réponse aux recommandations de l'évaluation du portefeuille de pays, tout au long de la durée de l'IPSR 200832 le PAM étudiera la possibilité de passer à une programmation plus durable et davantage centrée sur le développement, en renforçant le dialogue avec les ministères pertinents et d'autres parties prenantes au sujet d'interventions stratégiques dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de l'agriculture, y compris: le partenariat H4+; la prévention du retard de croissance; la stratégie relative au programme de santé maternelle, néonatale et infantile pour 2016-2017; et le projet PAM-FAO concernant les Achats au service du progrès. Ces interventions seront mises en œuvre parallèlement à l'IPSR 200832.

## **BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE**

55. La présente IPSR apportera une assistance à 1,6 million de personnes en moyenne par an dans les zones du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Katanga et de la province Orientale dans lesquelles sont présents des personnes déplacées, des réfugiés et des personnes de retour, et qui répondent aux critères de classement de l'IPC en phase 3 (crise) et 4 (urgence). À l'intérieur de ces zones, les interventions nutritionnelles seront mises en œuvre là où les taux de malnutrition aiguë globale sont supérieurs aux seuils critiques. D'autres indicateurs également pris en compte incluent l'indice des stratégies de survie et les taux de scolarisation.
56. Les distributions générales de vivres cibleront les personnes déplacées, les personnes de retour, les réfugiés et/ou les familles d'accueil estimées être en état d'insécurité alimentaire grave. Là où surviennent brusquement de nouveaux déplacements de population, le PAM apportera une assistance aux personnes touchées jusqu'à ce que des évaluations aient permis de déterminer leur niveau de sécurité alimentaire.
57. Les évaluations multisectorielles rapides conduites dans le cadre du mécanisme de réponse rapide aux mouvements de population ou du système d'action groupée ont pour objet de lancer une alerte lorsque la proportion de ménages ayant une faible consommation alimentaire dépasse 20 pour cent et que l'indice des stratégies de survie est supérieur à 20. Cette alerte déclenche de nouvelles études, notamment des enquêtes sur la vulnérabilité et

des analyses de marché réalisées par le module de la sécurité alimentaire afin de faciliter le ciblage et le choix des modalités de transfert.

58. Les activités 3A s'adresseront aux ménages en situation d'insécurité alimentaire comptant des membres en mesure d'effectuer du travail physique dans les zones de retour, de réinstallation et de stabilisation. Les personnes qui ne sont pas en état de participer à ces activités mais pour lesquelles une assistance alimentaire a été estimée nécessaire bénéficieront de transferts sans condition.
59. On escompte qu'environ 60 pour cent des bénéficiaires des distributions générales de vivres et 50 pour cent des bénéficiaires des activités 3A seront des femmes ou des filles. Étant donné le manque d'activités rémunératrices ouvertes aux femmes, l'IPSR 200832 vise à accroître leur participation tout en tenant compte du caractère sexospécifique de la demande de main-d'œuvre actuelle. Des activités AAF spéciales contribueront à l'autonomisation économique des femmes moyennant la diversification de l'éventail des compétences enseignées pour inclure, entre autres, la menuiserie et les travaux d'électricité.
60. Le traitement de la malnutrition aiguë modérée sera mis en place dans les zones où la malnutrition aiguë globale dépasse 10 pour cent, et/ou se situe entre 5 et 10 pour cent en présence de facteurs aggravants<sup>25</sup>. Dans les zones où l'on observe des taux de malnutrition aiguë globale supérieurs à 15 pour cent ou des taux de mortalité dépassant le seuil critique<sup>26</sup>, une intervention préventive générale sera également lancée.
61. Les activités relatives aux traitements cibleront la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, auxquels viendront s'ajouter les personnes vivant avec le VIH et les patients atteints de tuberculose dépistés dans les centres de santé. Le début et la fin de la prise en charge sont décidés en fonction de critères anthropométriques pour chaque groupe en conformité avec les protocoles nationaux<sup>27</sup>. Le nombre de bénéficiaires est estimé sur la base d'un taux de couverture cible de 60 pour cent des enfants de 6 à 9 mois, ce qui correspond aux objectifs de traitement de la malnutrition aiguë sévère de l'UNICEF, et de 50 pour cent pour les femmes enceintes et les mères allaitantes. Les centres de santé recevront un soutien pour renforcer le dépistage actif et la détection des cas de malnutrition. La supplémentation alimentaire généralisée ciblera tous les enfants âgés de 6 à 23 mois ainsi que les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les zones d'intervention. Les soignants (hommes et femmes) d'enfants souffrant de malnutrition grave hospitalisés dans des centres d'alimentation thérapeutique recevront aussi une assistance.
62. L'alimentation scolaire sera mise en œuvre dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire et où le taux d'enfants déscolarisés est élevé. Les écoles primaires seront ciblées sur la base des éléments suivants: i) critères du Plan d'action humanitaire; ii) taux de scolarisation et de disparité entre filles et garçons; iii) statut d'école publique

---

<sup>25</sup> Le ciblage est conforme aux normes du PAM ainsi qu'aux normes internationales. Selon le Plan d'action humanitaire de 2015, les facteurs aggravants comprennent: i) une augmentation supérieure à 30 pour cent des admissions dans les centres d'alimentation nutritionnelle au cours des trois derniers mois; ii) un taux de mortalité rétrospective des enfants âgés de moins de 5 ans supérieur à 2 pour 10 000 par jour; et iii) le classement en phase 3 de l'IPC – "crise".

<sup>26</sup> Territoires dans les provinces orientales où la malnutrition aiguë globale dépasse 15 pour cent en raison de situations d'urgence antérieures, dont Kansimba (16 pour cent), Mitwaba (20 pour cent), Mufunga Sampwe (16 pour cent) et Manono (13 pour cent).

<sup>27</sup> La prise en charge est déterminée par les critères suivants: écart réduit (z-score) du rapport poids/taille supérieur ou égal à -3 et inférieur ou égal à -2, ou périmètre brachial supérieur à 115 mm et inférieur à 125 mm (enfants âgés de 6 à 59 mois) ou inférieur à 210 mm (femmes enceintes et mères allaitantes). La fin de la prise en charge est déterminée par les critères suivants: écart réduit (z-score) du rapport poids/taille supérieur ou égal à -1,5, ou périmètre brachial supérieur ou égal à 115 mm ou à 125 mm (enfants âgés de 6 à 59 mois), ou supérieur ou égal à 230 mm (femmes enceintes et mères allaitantes).

reconnu par l'État; iv) assistance complémentaire dispensée par des partenaires; v) participation communautaire à la gestion de l'alimentation scolaire; vi) taux élevé de carence en micronutriments; et vii) fort potentiel de production agricole ou initiative Achats au service du progrès en cours dans les zones de retour ou de stabilité. Chaque fois que possible, le PAM mettra en place des potagers scolaires en partenariat avec la FAO et le Ministère de l'agriculture dans le double objectif d'éduquer et de diversifier l'assortiment alimentaire.

<b>TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ*</b>			
<b>Activité</b>	<b>Hommes/garçons</b>	<b>Femmes/filles</b>	<b>Total</b>
Distributions générales de vivres	1 003 644	1 277 365	<b>2 281 009</b>
Supplémentation alimentaire ciblée (enfants de 6 à 59 mois)	184 500	184 500	<b>369 000</b>
Supplémentation alimentaire ciblée (femmes enceintes et mères allaitantes)	–	125 600	<b>125 600</b>
Supplémentation alimentaire généralisée (enfants de 6 à 23 mois)	27 000	27 000	<b>54 000</b>
Supplémentation alimentaire généralisée (femmes enceintes et mères allaitantes)	–	54 000	<b>54 000</b>
Soutien nutritionnel aux PVVIH et aux patients tuberculeux	6 900	16 100	<b>23 000</b>
Soutien aux soignants (centres d'alimentation thérapeutique)	960	8 640	<b>9 600</b>
Alimentation scolaire d'urgence	109 656	109 656	<b>219 312</b>
Activités 3A	238 000	292 000	<b>530 000</b>
Activités AAF	4 500	5 500	<b>10 000</b>
<b>TOTAL (ajusté pour exclure les doubles comptages)</b>	<b>1 396 000</b>	<b>1 837 000</b>	<b>3 233 000</b>

\* Les chevauchements ont été calculés comme suit: 25 pour cent des bénéficiaires des programmes nutritionnels bénéficient également de distributions générales de vivres et/ou d'activités 3A; 40 pour cent des bénéficiaires des distributions générales de vivres bénéficient aussi d'activités AAF (en présumant que ces bénéficiaires recevront une assistance lors de leur retour ou de leur réinstallation); 40 pour cent des bénéficiaires de l'alimentation scolaire bénéficient aussi des distributions générales de vivres et/ou d'activités 3A (étant donné que les écoles ciblées doivent inclure au moins 40 pour cent d'enfants déplacés/de retour). Le chevauchement des bénéficiaires de l'alimentation scolaire d'une année sur l'autre est estimé à 80 pour cent. Les totaux ont été arrondis au millier le plus proche.

## CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL ET RATIONS/VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE

63. Pour les distributions générales de vivres et les activités 3A, l'assortiment alimentaire comprend de la farine de maïs enrichie, des légumes secs, de l'huile végétale enrichie et du sel l'iodé. Ces rations fournissent des quantités équilibrées de macronutriments et de micronutriments, tout en respectant les préférences alimentaires locales et les pratiques culinaires.
64. La ration au titre des distributions générales de vivres fournit l'apport minimum standard qui est de 2 100 kilocalories par personne et par jour pendant la première phase d'une crise

aiguë, soit trois mois, comme le précisent les directives établies par le module de la sécurité alimentaire<sup>28</sup>. Une ration réduite sera fournie pendant la deuxième phase aux bénéficiaires ainsi qu'aux familles d'accueil, sur la base d'évaluations des besoins et des déficits alimentaires. À leur arrivée, les personnes déplacées et les réfugiés recevront des biscuits à haute teneur énergétique pendant un maximum de trois jours.

65. La ration au titre des activités 3A a été calculée sur la base de normes de travail correspondant à une moyenne de 22 jours de travail par mois.
66. La ration destinée au traitement de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 59 mois sera composée de suppléments nutritionnels prêts à consommer (Plumpy'Sup). Afin de prévenir la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, un supplément nutritionnel à base de lipides (Plumpy'Doz) sera fourni. Les femmes enceintes, les mères allaitantes (bénéficiaires à la fois de la supplémentation alimentaire généralisée et ciblée), les personnes vivant avec le VIH et les patient atteints de tuberculose recevront du SuperCereal avec du sucre et de l'huile. Les soignants recevront la ration complète prévue pour les distributions générales de vivres.
67. Les rations distribuées au titre de l'alimentation scolaire seront composées de céréales, de légumes secs, d'huile végétale, de sel et de micronutriments en poudre.

---

<sup>28</sup> Il a été estimé que 70 pour cent des bénéficiaires des distributions générales de vivres recevront des rations complètes pour une période ne dépassant pas trois mois; la ration est ensuite réduite de 30 pour cent en moyenne et le déficit alimentaire est mesuré dans le cadre d'évaluations.

**TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE/TRANSFERT DE TYPE MONÉTAIRE, PAR ACTIVITÉ  
(grammes/personne/jour)**

	Distributions générales de vivres ration complète	Distributions générales de vivres ration réduite	NUTRITION						Activités 3A	Alimentation scolaire
			Supplémentation alimentaire ciblée		Supplémentation alimentaire généralisée		Soignants	Personnes vivant avec le VIH/patients tuberculeux		
			Enfants de 6 à 59 mois	Femmes enceintes et mères allaitantes	Enfants de 6 à 23 mois	Femmes enceintes et mères allaitantes				
Céréales	400	300	–	–	–	–	400	–	400	120
Légumes secs	120	50	–	–	–	–	120	–	120	30
Huile végétale	30	25	–	25	–	25	30	25	30	10
Sel	5	5	–	–	–	–	5	–	5	5
SuperCereal avec sucre	–	–	–	250	–	250	–	250	–	–
Biscuits à haute teneur énergétique*	[333]	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Plumpy'Sup	–	–	92	–	–	–	–	–	–	–
Plumpy'Doz	–	–	–	–	47	–	–	–	–	–
Micronutriments en poudre**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,38
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	0,48	–	–	–	–	–	–	–	0,48	–
<b>TOTAL</b>	<b>555</b>	<b>380</b>	<b>92</b>	<b>275</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>555</b>	<b>275</b>	<b>555</b>	<b>165</b>
<b>Total kcal/jour</b>	<b>2 132</b>	<b>1 470</b>	<b>500</b>	<b>1 175</b>	<b>247</b>	<b>247</b>	<b>2 132</b>	<b>1 175</b>	<b>2 132</b>	<b>628</b>
% de kcal d'origine protéique	16	10	10,2	13,2	10	10	16	13,2	16	10
% de kcal d'origine lipidique	11	22	55	35	58	58	11	35	11	18
Nombre de jours d'alimentation par an	90	90	60	90	180	180	7	180	66	220

\* Les biscuits à haute teneur énergétique sont fournis seulement durant les trois premiers jours qui suivent le déplacement et ne font pas partie de la ration des distributions générales de vivres.

\*\* Seulement au Katanga et dans la Province Orientale.

<b>TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, PAR ACTIVITÉ (tonnes/dollars)</b>							
	Distributions générales de vivres et soignants	Activités 3A/AAF	Supplémentation alimentaire ciblée	Supplémentation alimentaire généralisée	PVVIH/ patients tuberculeux	Alimentation scolaire	Total (tonnes ou dollars)
Céréales	48 234	10 164	–	–	–	10 223	<b>68 622</b>
Légumes secs	12 676	3 049	–	–	–	2 585	<b>18 310</b>
Huile végétale	3 730	762	283	243	126	847	<b>5 991</b>
Sel	659	127	–	–	–	409	<b>1 195</b>
SuperCereal avec sucre	–	–	2 826	2 430	1 264	–	<b>6 520</b>
Plumpy'Sup	–	–	2 037	–	–	–	<b>2 037</b>
Plumpy'Doz	–	–	–	457	–	–	<b>457</b>
Biscuits à haute teneur énergétique	250	–	–	–	–	–	<b>250</b>
Micronutriments en poudre	–	–	–	–	–	15	<b>15</b>
Transferts de type monétaire (dollars)	33 241 403	4 910 400	–	–	–	–	<b>38 151 803</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 549</b>	<b>14 103</b>	<b>5 145</b>	<b>3 130</b>	<b>1 390</b>	<b>14 079</b>	<b>103 396</b>

## DISPOSITIF D'EXÉCUTION

### Participation

68. Pour ce qui concerne les distributions générales de vivres, des comités composés d'hommes et de femmes élus dans le cadre d'un processus participatif seront associés à la vérification des bénéficiaires, au dispositif de traitement des plaintes et à la gestion des sites de distribution. Le PAM conduira des analyses relatives à la problématique hommes-femmes et à la protection au début de 2016 en vue de mettre sur pied des activités de sensibilisation visant à encourager une représentation égale des femmes et des hommes.
69. Pour les activités 3A et AAF, les communautés participeront à la planification, à l'exécution d'activités tenant compte de la problématique hommes-femmes et des questions de protection, ainsi qu'au contrôle du respect des normes de travail du PAM. Les partenaires coopérants se chargeront de l'enregistrement des bénéficiaires avec la participation des comités de distribution.
70. Le traitement nutritionnel et le soutien intéressant les personnes vivant avec le VIH et les patients tuberculeux seront gérés par des agents de santé appuyés par des ONG partenaires. Les agents de santé communautaire diffuseront des messages sur le bon usage des suppléments nutritionnels et seront également chargés de la sensibilisation, du dépistage et de la promotion des pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.
71. Les associations parents-enseignants seront impliquées dans la gestion de l'alimentation scolaire. Les pères et les mères participeront à la construction de cuisines, fourniront des produits frais, contribueront aux potagers scolaires et aideront à cuisiner les repas.

## Partenaires et capacités

72. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies, notamment avec la FAO, le PNUD, le HCR et l'UNICEF, aideront à mettre sur pied une réponse multisectorielle d'ensemble aux besoins.
73. Les partenariats établis avec les ministères et les services techniques publics seront prolongés en vertu de mémorandums d'accord. Le PAM aidera les ministères du plan et de l'agriculture à conduire des analyses détaillées de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité.
74. Les distributions de vivres et les transferts de type monétaire seront effectués par des ONG dans le cadre des accords standards de terrain établis par le PAM qui comprennent des dispositions concernant la problématique hommes-femmes et la protection. Dans le contexte des réfugiés, les distributions sont régies par des accords tripartites passés avec le HCR et des ONG. Si nécessaire, le PAM procédera directement aux distributions. Afin d'atténuer les risques inhérents à la protection, elles se dérouleront en lieux sûrs, de jour et en présence de responsables de la sécurité.
75. Le traitement de la malnutrition aiguë modérée sera dispensé dans les centres de santé, en partenariat avec des ONG. PRONANUT, avec l'appui du PAM et de l'UNICEF, assure la sensibilisation aux questions de nutrition, de santé et d'hygiène. La prévention de la malnutrition aiguë modérée fera partie d'une série d'interventions complémentaires mises en œuvre par le PAM et ses partenaires dans des lieux ciblés. Une attention particulière sera portée au suivi et à l'évaluation des activités nutritionnelles, en s'attachant particulièrement aux informations concernant le seuil minimal de diversité alimentaire et la couverture.
76. Les activités d'alimentation scolaire sont mises en œuvre avec des ONG partenaires. Le PAM s'attachera avec l'UNICEF et d'autres intervenants à renforcer les complémentarités avec diverses initiatives touchant: les fournitures scolaires; les services liés aux programmes concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène; le déparasitage, et l'ensemble d'éléments essentiels pour l'éducation. Les achats de légumes secs et de céréales produits localement donneront l'occasion de maintenir les liens avec les programmes relevant de l'initiative Achats au service du progrès.

## Achats

77. En application des recommandations de l'évaluation du portefeuille de pays, le PAM accroîtra ses achats locaux, particulièrement de céréales et de légumes secs, dans les zones où les négociants et les agriculteurs locaux disposent de stocks. Les achats dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès augmenteront aussi à mesure que l'initiative s'étend à de nouvelles zones. La mouture sur place permettra de disposer de farine de maïs à bref délai. Dans la mesure du possible, le PAM procédera aussi à des achats par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres afin de réduire les délais, de renforcer les marchés locaux et d'abaisser les coûts de logistique.

## Logistique

78. Les produits alimentaires achetés sur le plan international pour la RDC orientale arrivent par les ports d'entrée de Mombasa et de Dar-es-Salaam, puis sont acheminés par camions commerciaux jusqu'aux entrepôts primaires du PAM.
79. Le PAM fait appel à des entreprises commerciales locales pour le transport intérieur. Lorsque les transporteurs privés ne sont pas disponibles pour des raisons de sécurité ou de

mauvais état des routes, le PAM utilise une flotte de camions tout-terrain. Il est parfois fait appel au transport par rail ainsi que par péniches sur les lacs de l'est du pays, si nécessaire.

80. En RDC, les coûts de transport terrestre et d'entreposage sont substantiellement plus élevés que dans les pays voisins, du fait du mauvais état des routes, des risques liés à la sécurité ainsi que des taxes officielles ou non réclamées aux transporteurs. Le PAM applique des mesures de maîtrise des coûts, dont le suivi régulier des marchés, et s'attend à ce que la mise en service du Système d'appui à la gestion logistique entraîne le renforcement de la visibilité et du contrôle de la chaîne d'approvisionnement.

### **Modalités de transfert**

81. Le PAM déterminera les modalités de transfert les plus appropriées pour les distributions générales de vivres et les activités 3A au moyen d'évaluations sectorielles des capacités et d'analyses des risques et du rapport coût-efficacité. Il suivra l'évolution des prix du marché en utilisant les données collectées par l'Institut national de la statistique, le Ministère de l'agriculture, les bureaux auxiliaires et les partenaires.
82. Pour les transferts de type monétaire, le PAM fera appel à des prestataires de services financiers et/ou des fournisseurs de services monétaires mobiles recrutés sur les marchés locaux, régionaux ou mondiaux. Le système SCOPECARD, une solution technologique développée par le PAM pour assurer les transferts de type monétaire en l'absence de fournisseurs locaux, sera testé en RDC<sup>29</sup>.

### **Articles non alimentaires**

83. Le PAM et ses partenaires fourniront les équipements et le matériel nécessaires aux activités 3A et aux activités nutritionnelles ainsi qu'un soutien aux campagnes de sensibilisation communautaire et aux évaluations. Le PAM financera de l'équipement, un soutien technique et financier, des cours de formation et des visites conjointes sur le terrain à l'intention des partenaires gouvernementaux afin d'améliorer le suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

---

## **SUIVI DE L'EXÉCUTION**

84. Le PAM recueillera des informations sur la situation initiale et finale ainsi que sur le suivi post-distribution au moyen d'appareils mobiles de collecte de données et avec le concours des partenaires coopérants; il suivra également l'utilisation par les ménages des transferts de type monétaire et leur impact sur les marchés. Des missions menées conjointement avec des homologues gouvernementaux renforceront la responsabilité partagée de l'exécution du programme.
85. Compte tenu du niveau d'insécurité qui sévit dans l'est de la RDC, le PAM a mis en place un système de suivi par des tiers pour couvrir les zones inaccessibles, conformément aux directives internes. Il pourra aussi envisager d'amplifier le recours à la collecte de données au moyen d'enquêtes à distance dans le but d'améliorer la fréquence et le rapport coût-efficacité du suivi.

---

<sup>29</sup> La solution comprend la plate-forme SCOPE, un scanner d'empreintes digitales, un dispositif installé aux points de vente et une carte à puce actionnée par données biométriques, appelée carte d'assistance humanitaire. Les cartes contiennent des bons rechargeables avec une somme d'argent ou des listes de denrées que les bénéficiaires peuvent se procurer dans un magasin conventionné. Au moment de la vente, les bénéficiaires s'identifient pour compléter la transaction par leur empreinte digitale qui est vérifiée à l'aide du dispositif distribué par le PAM chez le détaillant.

## GESTION DES RISQUES

86. Les principaux risques liés au contexte ont trait à l'éventuelle aggravation de l'environnement sécuritaire et à l'extension possible du conflit, accompagnée de nouveaux déplacements de population, avec des restrictions d'accès entravant la capacité du PAM à intervenir. Le PAM continuera à suivre la situation de la sécurité avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement, et procédera aux ajustements nécessaires à la préparation aux situations d'urgence et à l'élaboration de plans d'intervention.
87. La RDC ne dispose pas pour les réponses humanitaires de dispositif institutionnel global efficace piloté par le Gouvernement. De concert avec d'autres institutions des Nations Unies, le PAM s'attachera à renforcer les partenariats dans les domaines de la nutrition, de l'alerte rapide, de la planification préalable et des interventions avec les organismes publics pertinents.
88. Les principaux risques liés aux programmes concernent l'insuffisance éventuelle du financement pour exécuter l'IPSR 200832 à l'échelle prévue. Le PAM s'est doté d'une stratégie de mobilisation des ressources et fait campagne auprès des donateurs au niveau des pays et au niveau global. Pour compléter les ressources que les grands donateurs mettent régulièrement à disposition, le PAM sollicitera davantage les nouveaux donateurs en faveur du pays et fera appel chaque fois que possible aux nouveaux guichets de financement multilatéral et thématique.
89. Au cas où le financement ne se concrétiserait pas à hauteur suffisante, le PAM sera contraint d'adapter la portée des secours vitaux fournis dans le cadre des distributions générales de vivres et de la supplémentation alimentaire généralisée aux ressources disponibles. Toute réduction de la portée géographique, de la durée des opérations ou de la taille des rations aurait pour effet d'augmenter l'insécurité alimentaire chez les populations les plus vulnérables du pays et risquerait de détériorer la situation nutritionnelle déjà précaire. Une interruption de la supplémentation alimentaire généralisée empêcherait le PAM de remédier à d'importants problèmes de dénutrition chronique, tandis qu'une suspension de l'appui au relèvement et à l'alimentation scolaire risquerait de fragiliser les avancées dans les domaines de la cohésion sociale, de l'éducation et de la protection, et de déstabiliser le fragile environnement socio-politique et sécuritaire.
90. L'intervention pourrait être confrontée à d'autres risques pour lesquels des mesures d'atténuation sont prévues comme suit:
- les capacités des partenaires coopérants sont inadéquates, auquel cas le PAM procédera directement aux distributions;
  - le marché et les autres conditions nécessaires ne se prêtent pas aux transferts de type monétaire, auquel cas le PAM procédera à des transferts en nature dans la mesure du possible;
  - les risques de fraude, que le PAM atténuera en multipliant les contrôles internes et en faisant davantage appel aux paiements directs effectués par l'intermédiaire de prestataires de services financiers; et
  - la possibilité de ruptures dans la filière d'approvisionnement alimentaire, éventualité que le recours au Mécanisme de gestion globale des vivres, aux transferts de type monétaire, aux achats locaux et aux emprunts à d'autres opérations dans la région pourrait minimiser.

## **Gestion des risques touchant la sécurité**

91. Le PAM respecte les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité des télécommunications, et veille à la sécurité de son personnel et des opérations conformément aux directives du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Si nécessaire, et en dernier recours, les entrepôts, les convois et les missions de suivi seront mis sous la protection d'escortes armées de la MONUSCO.
92. L'insécurité pourrait obliger le PAM à suspendre les distributions pour ne pas exposer les bénéficiaires au risque que les vivres et les transferts de type monétaire attirent l'attention de groupes armés. Les mesures d'atténuation de ce risque consistent notamment à distribuer plus fréquemment des rations plus petites et à changer de sites de distribution. Les distributions seront décidées sur la base d'analyses guidées par le principe qui consiste à ne pas nuire.

## ANNEXE I-A

<b>VENTILATION DES COÛTS DE L'INTERVENTION</b>			
	<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>
<b>Produits alimentaires</b>			
Céréales	68 622	34 830 789	
Légumes secs	18 310	11 482 912	
Huile et matières grasses	5 991	5 664 167	
Aliments composés et mélanges	9 263	12 079 618	
Autres	1 210	527 897	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>103 396</b>	<b>64 585 382</b>	
Transport extérieur		9 265 813	
Transport terrestre, entreposage et manutention		48 485 561	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		7 292 633	
<b>Produits alimentaires et coûts connexes<sup>1</sup></b>		<b>129 629 389</b>	<b>129 629 389</b>
Transferts de type monétaire		38 151 803	
Coûts connexes		6 604 203	
<b>Transferts de type monétaire et coûts connexes</b>		<b>44 756 005</b>	<b>44 756 005</b>
<b>Développement et augmentation des capacités</b>		<b>1 470 000</b>	<b>1 470 000</b>
Coûts opérationnels directs			175 855 394
Coûts d'appui directs <sup>2</sup> (voir l'annexe I-B)			50 975 768
<b>Total des coûts directs du projet</b>			<b>226 831 162</b>
Coûts d'appui indirects (7 pour cent) <sup>3</sup>			15 878 181
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>242 709 344</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

**ANNEXE I-B**

<b>COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs	
Agents des services généraux	15 572 012
Prime de danger et indemnités locales	10 199 773
<b>Total partiel</b>	<b>2 590 801</b>
<b>Dépenses de fonctionnement et autres</b>	<b>28 362 585</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>7 367 452</b>
<b>Sécurité</b>	<b>2 395 960</b>
<b>Voyages et transport</b>	<b>919 968</b>
<b>Études préalables, évaluations et suivi<sup>1</sup></b>	<b>7 285 164</b>
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>4 644 640</b>

<sup>1</sup> Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<b>Résultats transversaux</b>		
<p><b>Problématique hommes-femmes</b> Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les femmes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les hommes</p> <p>Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</p> <p>Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</p>	
<p><b>Partenariats</b> Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats</p>	<p>Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement)</p> <p>Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires</p> <p>Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires</p>	
<p><b>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées</b> Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<p>Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance informés au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p>	



<b>ANNEXE II: CADRE LOGIQUE</b>		
<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Hypothèses</b>
	<p>Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p>	
<b>Objectif stratégique 1: Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence</b>		
<p><b>Effet direct 1.1</b></p> <p>Stabilisation ou réduction de la dénutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes</p>	<p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %)</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p> <p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p>	<p>Tous les produits alimentaires nécessaires sont disponibles et les conditions de sécurité ne perturbent pas les distributions.</p> <p>Des partenaires coopérants dotés de capacités suffisantes sont disponibles.</p>
<p><b>Effet direct 1.2</b></p> <p>Stabilisation ou amélioration de la consommation alimentaire des ménages et/ou des individus ciblés au cours de la période d'assistance</p>	<p>Score de diversité alimentaire</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme)</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p>	<p>Les zones ciblées sont accessibles.</p> <p>Le financement destiné aux enquêtes et aux évaluations est suffisant.</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
	Indice des stratégies de survie (alimentation): moyenne	
<p><b>Effet direct 1.3</b> Rétablissement ou stabilisation de l'accès aux services de base et aux avoirs communautaires</p>	<p>Scolarisation (garçons): taux annuel moyen de variation du nombre de garçons inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM Scolarisation (filles): taux annuel moyen de variation du nombre de filles inscrites dans les écoles primaires aidées par le PAM Scolarisation: taux annuel moyen de variation du nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de garçons qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de garçons et de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant: taux d'abandon (en %) Traitement antirétroviral: taux d'abandon (en %) Traitement antituberculeux: taux d'abandon (en %)</p>	<p>Les conditions de sécurité sont stables. Il n'y a pas de rupture de la filière d'approvisionnement. L'infrastructure scolaire est adéquate, les enseignants sont présents et des fournitures scolaires sont disponibles.</p>
<p><b>Produit 1.1</b> Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu Nombre de jours de distribution de repas, en pourcentage du nombre prévu Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue</p>	<p>Tous les produits alimentaires nécessaires sont disponibles et les conditions de sécurité ne perturbent pas les distributions. Des partenaires coopérants dotés de capacités suffisantes sont disponibles.</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<b>Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence</b>		
<b>Effet direct 2.1</b> Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les infrastructures communautaires et commerciales	Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse Scolarisation (garçons): taux annuel moyen de variation du nombre de garçons inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM Scolarisation (filles): taux annuel moyen de variation du nombre de filles inscrites dans les écoles primaires aidées par le PAM Scolarisation: taux annuel moyen de variation du nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de garçons qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de garçons et de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM	Les conditions de sécurité sont stables. Des quantités suffisantes de denrées répondant aux normes de qualité sont disponibles sur le marché. Terres arables, outils et semences sont disponibles.
<b>Effet direct 2.2</b> Obtention ou maintien pendant la période couverte par l'assistance d'une consommation alimentaire adéquate parmi les ménages ciblés	Score de diversité alimentaire Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme) Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme) Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire limite Indice des stratégies de survie (alimentation): moyenne Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire limite Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant	Des fonds sont disponibles. Les conditions de sécurité permettent la poursuite des opérations. Les partenaires ont la capacité d'assurer le suivi post-distribution pour le compte du PAM.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
	Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant	
<b>Effet direct 2.3</b> Développement de la capacité à répondre aux besoins liés à l'insécurité alimentaire dans le pays	Indice de capacité nationale: programmes nutritionnels Indice de capacité nationale: alimentation scolaire	Le personnel est doté des capacités nécessaires et des fonds sont disponibles.
<b>Produit 2.1</b> Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés	Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue Nombre de jours de distribution de repas, en pourcentage du nombre prévu Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu	Tous les produits alimentaires nécessaires sont disponibles et les conditions de sécurité ne perturbent pas les distributions. Des partenaires coopérants dotés de capacités suffisantes sont disponibles.



## ANNEXE III

## Couverture géographique de l'IPSR République démocratique du Congo 200832



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

3A	assistance alimentaire pour la création d'actifs
AAF	assistance alimentaire pour la formation
EDS	enquête démographique et sanitaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
INS	Institut national de la statistique
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
mouvement SUN	Renforcer la nutrition
mVAM	système mobile d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité
ONG	organisations non gouvernementales
PNLS	Programme national de lutte contre le sida
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROCAP	Projet de Capacité de protection de réserve
PRONANUT	Programme national de nutrition
PVVIH	personnes vivant avec le VIH et le sida
RDC	République démocratique du Congo
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance